

Règlement de Fonctionnement

Le Forum des Associations Montoises se tiendra cette année, les 8 et 9 septembre 2018, sur le site de Nahuques (Hall et Parc).

Préambule : le but de cette manifestation :

- encourager et dynamiser la vie associative locale;
- être un temps de rencontre permettant aux associations de mieux se connaître, de partager et de se faire connaître du public montois.

Tous les domaines d'intérêt seront représentés : culture, solidarité, sport, loisirs, enfance et jeunesse. Au programme de ces journées : informations, inscriptions, animations, initiations, démonstrations, repas, buvettes, tout est organisé pour favoriser les rencontres et les échanges.

Le Forum des Associations Montoises se déroule tous les ans, et est ouvert, au public de 10 h 00 à 18 h 00, le samedi et le dimanche (entrée libre).

I - Participants :

Le Forum est ouvert à toutes les associations régies par la Loi 1901, déclarées officiellement en Préfecture et ayant fournies à la Mairie les justificatifs nécessaires : statuts, récépissé de déclaration, composition du bureau, attestation d'assurance.

L'Association doit avoir son siège social à Mont de Marsan, ou posséder une antenne sur Mont de Marsan ou des activités connues et reconnues sur Mont de Marsan. Les demandes émanant des associations de l'agglomération montoise seront examinées au cas par cas.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte tant que la fiche d'inscription ne sera pas transmise au service Vie Locale (vie.locale@montdemarsan.fr).

L'attribution d'un stand au Forum des Associations est consentie gratuitement.

Tout stand innocupé le samedi matin à l'ouverture du Forum sera considéré comme abandonné et entraînera une suspension d'inscription pour les 2 prochaines éditions.

II - Ouverture du Site : attention

- Fermeture de l'allée de Nahuques accès route de villeneuve (à hauteur de l'entrée au parking situé dans l'ancien camping) et accès château de Nahuques (portion descendante du château vers le Hall), sauf les services de secours et de sécurité et les exceptions*¹ et *² définies ci-dessous le :

* samedi de 9 h 00 à 19 h 00

* dimanche de 9 h 30 à 18 h 30

*¹ : autorisation exceptionnelle pouvant être accordée par le service Vie Locale pour les véhicules de la Bodega et de la buvette de circuler, par la portion de l'allée montante du château de Nahuques uniquement, pour le bon fonctionnement de l'espace Restauration et pour réalimenter en boissons leurs stands sous la responsabilité des membres de l'association.

*² : autorisation pour les véhicules d'exposition de l'association Vieux Piston Montois et les motos de l'association Customs Landes Rider de stationner sur le terre plein de l'allée longeant l'ancien camping, et donc, à titre exceptionnel, de permettre à ces véhicules d'expositions d'entrer dans l'enceinte du parc, sous la responsabilité des membres de l'association. Un laissez-passer nominatif et incluant les plaques d'immatriculation des véhicules sera obligatoire. Les véhicules ne pourront pas circuler librement dans l'enceinte et devront rester stationner dans le terre-plein de l'allée centrale de Nahuques, à l'entrée de l'enceinte d'exposition. Un minimum de déplacement devra être prévu par l'association.

Cette nouvelle mesure, de sécurité, autorise toutefois l'accès à proximité du Hall de Nahuques, pour les exposants, le samedi de 7 h 00 à 9 h 00 et le dimanche de 8 h 00 à 9 h 30. Les exposants doivent prendre la mesure suivante et la respecter :

- seule les voitures d'exposants avec laissez-passer pourront y accéder (badge délivré par le service vie Locale – 2 par association).
- L'accès au site et la gestion des autorisations de circulation sont confiés à l'association A.R.M.
- Ouverture de l'ancien Camping comme "parking prioritairement réservé aux exposants et aux personnes handicapés".
- Une véhicule de service "ville de Mont de Marsan" pourra rapprocher les personnes en grandes difficultés (jusqu'à hauteur du portail du hall uniquement).

III – Installation d'un stand :

La Ville de Mont de Marsan s'engage à accueillir les associations soit à l'intérieur du Hall de Nahuques, soit à l'extérieur, devant le Hall de Nahuques ou sous les arbres. La ville de Mont de Marsan fournira :

- dans le Hall de Nahuques : un stand composé d'un espace d'affichage, d'une table et de deux chaises ainsi qu'un branchement électrique (bloc prises pour 4 stands),
- à l'extérieur devant le Hall de Nahuques : un stand composé d'un espace d'affichage, et de deux chaises avec branchement électrique, le tout sous chapiteau et sur plancher,
- à l'extérieur, sous les arbres : quelques stands avec chapiteau, tables et chaises. Pour les derniers inscrits, possibilité d'installer leur propre matériel dans cette zone (petit chapiteau, tables, chaises).

L'inauguration officielle ayant lieu le samedi matin à partir de 10 heures, l'installation des stands devra être achevée ce même jour à 9 h 30. Les associations pourront accéder à leur stand dès le vendredi 7 septembre 2018, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 20 h 00 et le samedi de 7 h 00 à 9 h 00. L'ouverture des portes sera effectuée par le service Vie Locale, seule détentrice d'un jeu de clé.

Ces horaires sont à respecter impérativement pour permettre aux services municipaux de fonctionner correctement.

IV – Surveillance – Sécurité du Forum :

Le gardiennage du site, à la charge de la Mairie de Mont de Marsan, par une société de sécurité, sera assuré du :

- vendredi 7 septembre 2018, 20 heures, au samedi 8 septembre 2018, 7 heures,
- samedi 8 septembre 2018, de 20 heures, au dimanche 9 septembre 2018, 8 heures,
- dimanche 9 septembre 2018, de 19 heures, au lundi 10 septembre 2018, 8 heures

Chaque exposant prend en charge l'assurance du matériel installé dans son stand sous sa responsabilité, la Ville de Mont de Marsan ne pouvant être tenue pour responsable des vols ou détériorations qui pourraient survenir.

V – Obligations liées à la tenue des stands :

L'association s'engage à :

- à signaler clairement son nom,
- par égard pour les visiteurs, à maintenir le stand en activité en assurant une présence physique au stand, le samedi de 10 h 00 à 18 h 00 et le dimanche de 10 h 00 à 18 h 00;
- à respecter ses voisins en évitant toute nuisance sonore si un support diffusant de la musique ou du son est utilisé sur le stand;
- à nettoyer et plier la(les) table(s) et à amplier les chaises à la fin du forum;
- à ne laisser aucun papier, prospectus, affiche au niveau du stand, à l'issue du forum (containers à votre disposition à l'extérieur du Hall, côté toilettes).

VI – Démontage des stands :

Le démontage des stands pourra commencer le dimanche à partir de 18 h 00 – 18 h 30. Aucun véhicule ne sera autorisé sur le site de Nahuques, avant cet horaire, et sous réserve de l'absence d'un public trop important, pour des raisons de sécurité. L'ouverture des barrières est placée sous la responsabilité du service Vie Locale et de l'association A.R.M., seuls habilités à laisser circuler les véhicules.

VII – Promotion :

La ville de Mont de Marsan assure la promotion globale de la manifestation (panneaux lumineux, affichages, flyers, site internet, journaux municipaux) sans prendre en charge la publicité de chaque exposant.